

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous direction des ressources humaines  
de la magistratureBureau du recrutement, de la formation  
et des affaires générales-RHM4

N° téléphone : 01.44.77.61 75

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : [rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr](mailto:rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr)

PARIS, LE 17 NOVEMBRE 2011

Circulaire  Note 

Date d'application : immédiate

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près la dite courMesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunalMonsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

## POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-11- 321- RHM4/17.11.11

Référence de classement : recrutement\_concours/jurys/promotion 2010  
note promotion 2010 jury classement.doc

Mots clés : Ecole nationale de la magistrature

Titre détaillé : composition du jury prévu à l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22  
décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la  
magistrature

Texte(s) source(s) :

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO  JO   
INTERNET  et  
INTRANET  temporaire jusqu'au 31 décembre 2012

## MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le 17 NOV. 2011

DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE LA MAGISTRATURE

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales  
RHM4

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : composition du jury prévu à l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour information la copie de l'arrêté fixant la composition du jury prévu pour l'examen de classement des auditeurs de justice de la promotion 2010 et les avis sur les intégrations directes.

La directrice des services judiciaires,

Véronique MALBEC

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

## ARRÊTÉ

portant nomination des président et membres du jury  
prévu par l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée  
portant loi organique relative au statut de la magistrature

### Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment ses articles 21, 25-2 et 25-3 ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 45 à 49 ;

Vu la proposition du Conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature en date du 25 octobre 2011.

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Le jury prévu par l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature (examen de classement des auditeurs de justice de la promotion 2010 et avis sur les intégrations directes) est ainsi composé :

#### PRÉSIDENT :

Monsieur Pierre Bargue, président de chambre à la Cour de cassation ;

#### VICE-PRÉSIDENT :

Monsieur Jean-Paul Sudre, inspecteur général adjoint des services judiciaires ;

#### MEMBRES :

Madame Catherine Muller, vice-présidente au tribunal de grande instance de Mont-de-Marsan ;

Madame Isabelle Raynaud épouse Gentil, vice-procureure de la République près le tribunal de grande instance de Bordeaux ;

Monsieur Thierry Dran, procureur de la République près le tribunal de grande instance des Sables d'Olonne ;

Monsieur Nicolas Ferrier, professeur de droit civil à l'Université de Montpellier ;

Madame Evelyne Garçon, professeur agrégé de droit à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV ;

Monsieur Jean-Dominique Langlais, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;

Monsieur Alain Lecoq, avocat honoraire.

### Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 17 NOV. 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés  
par délégation, la directrice des services judiciaires,

Véronique MALBEC